

nue des livres, les langues vivantes et un cours de morale. Ce n'est donc qu'un complément de l'instruction primaire destiné aux petits commerçants ou industriels qui désirent assurer à leurs enfants le bénéfice d'une instruction supérieure sans les déclasser.

Dans son rapport de 1878, sur un projet de loi sur l'instruction primaire, M. Bardoux, alors ministre de l'instruction publique, définissant avec justesse l'objet de l'enseignement primaire supérieur, dit : « Tâchons d'organiser un enseignement pour une population qui a besoin de donner à ses enfants une instruction un peu plus étendue que celle des écoles élémentaires, celle des artisans des villes et des campagnes qui n'ont pas besoin de l'enseignement toujours un peu trop théorique des lycées et des collèges, mais pour qui un enseignement plus varié et plus substantiel que celui des écoles communales est indispensable, afin de préparer leurs enfants à toutes les professions qu'ils peuvent embrasser. » Ainsi les avantages qu'offre l'enseignement primaire supérieur sont sérieux et des écoles telles que le collège Chaptal et l'école Turgot, de Paris, les *Realschulen* élémentaires de l'Allemagne et les *High-Schools* américaines, simplifiées d'après le projet de loi de M. Bardoux et appropriées à nos besoins locaux et nationaux, devraient absolument être introduites chez nous. En effet, nous devrions posséder quelques écoles de ce genre; car, depuis trop longtemps déjà, nous nous occupons exclusivement des lettres; nous posons trop de chiffres et nous négligeons l'essentiel: les choses elles-mêmes.

Il manque aussi, dans les projets de loi de MM. Milis-sis et Delyannis, l'instruction enfantine et l'institution

